



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/6  
9 octobre 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquantième réunion  
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

**ÉTAT/PERSPECTIVE DES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 À SE CONFORMER AUX  
MESURES DE RÉGLEMENTATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## SOMMAIRE ANALYTIQUE

- En date du 3 octobre 2006, 116 pays visés à l'article 5 avaient rapporté des données pour l'année 2005 en vertu de l'article 7. Les données du programme de pays ont été utilisées pour 13 pays visés à l'article 5 qui n'ont pas transmis leurs données visées à l'article 7 et les données de 2004 ont été utilisées pour 15 pays.
- La partie I évalue les perspectives de conformité dans les pays visés à l'article 5 à partir des dernières données disponibles transmises aux Secrétariat de l'ozone et du Fonds. Elle conclut que :
  - Tous les pays qui risquent de ne pas respecter l'échéance pour le CFC et la réduction de 50 pour cent font l'objet de projets approuvés pour atteindre ces objectifs, à l'exception de l'Érythrée et de l'Arabie saoudite. L'Érythrée est visée par des activités dans les plans d'activités de 2006-2008. L'Arabie saoudite a demandé l'assistance du Fonds multilatéral et la 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé la préparation d'un projet de programme de pays/plan national d'élimination.
  - Des mesures pourraient s'avérer nécessaires pour respecter l'échéance pour les halons et l'objectif de réduction de 50 pour cent en 2005 en Roumanie et en Somalie. Un projet de banque de halons en Roumanie a été proposé à la 50<sup>e</sup> réunion. Des activités sont prévues pour la Somalie lorsque les conditions le permettront. Tous les autres pays à risque font déjà l'objet d'activités de banque de halons.
  - Tous les pays à risque de ne pas respecter l'échéance pour le bromure de méthyle et l'objectif de réduction de 20 pour cent font l'objet de projets approuvés dans le but d'assurer le respect de ces mesures de réglementation, à l'exception de la Tunisie, qui en est exemptée en vertu de la décision XV/12 et le Turkménistan, qui n'a pas demandé l'assistance du Fonds.
  - Tous les pays à risque de ne pas atteindre l'objectif de réduction de 85 pour cent du tétrachlorure de carbone de 2005 sont visés par des projets approuvés et compris dans le plan d'activités pour assurer le respect de cette mesure de réglementation, à l'exception de la Bolivie, de la Macédoine, de Maurice et de la Tanzanie.
  - Tous les pays à risque de ne pas respecter l'échéance pour le méthyle chloroforme (TCA) ou l'objectif de réduction de 30 pour cent de 2005 sont visés par des projets approuvés ou figurent dans les plans d'activités dans le but d'assurer le respect de ces mesures de réglementation, à l'exception de la Tanzanie et du Zimbabwe.
- Les données visées à l'article 7 et des programmes de pays révèlent un risque de non-conformité aux mesures suivantes :
  - Réduction de 50 pour cent des CFC par la Bosnie-Herzégovine (selon les données visées à l'article 7 mais en conformité avec les données du programme de pays), Cap-Vert (programme de pays), Dominique (article 7), Érythrée (article 7), Kenya (article 7), Paraguay (programme de pays) et Saint-Vincent-et-les-Grenadines (mais en conformité avec le plan d'action approuvé);
  - Réduction de 50 pour cent des halons en Libye (mais en conformité avec le plan d'action approuvé);

- Réduction de 20 pour cent du bromure de méthyle en Équateur (article 7), au Guatemala (programme de pays et objectif de 2005 du plan d'action), en Tunisie (en attendant le règlement de la question des données sur le taux d'humidité élevé) et le Turkménistan; Fidji, le Honduras, la Libye et l'Ouganda sont en conformité à leurs plans d'action approuvés mais non à la mesure de réglementation;
- Réduction de 85 pour cent du tétrachlorure de carbone en Bolivie (article 7), en République démocratique du Congo (article 7), en Iran (article 7), en Macédoine (article 7), en Maurice (article 7), au Mexique (article 7), au Pakistan (article 7), au Paraguay (programme de pays), en Tanzanie (article 7) et au Zimbabwe (article 7);
- Réduction de 30 pour cent du méthyle chloroforme au Chili (article 7 et objectif de 2005 du plan d'action pour le méthyle chloroforme), en République démocratique du Congo (article 7), en Tanzanie (article 7) et au Zimbabwe (article 7).
- La partie II contient de l'information sur les pays pouvant éprouver des problèmes de conformité à l'étude par le Comité d'application. Elle conclut que :
  - Le Comité d'application s'est penché sur 128 problèmes dans 74 pays;
  - Soixante-six activités d'action ont été réalisées à partir des données visées à l'article 7 et des programmes de pays;
  - De 25 à 27 pays ont indiqué posséder un programme de permis et précisé qu'il n'était pas appliqué;
  - Il y a eu 14-15 cas où les objectifs des plans d'action n'ont pas été atteints, mais surtout pour des raisons liées à la réglementation;
  - Les données des programmes de pays font état de conformité grâce à cinq activités dans trois pays (Bosnie-Herzégovine, Cameroun et Guatemala). Cette conformité n'a pas été communiquée au Secrétariat de l'ozone;
  - Les données des programmes de pays révèlent que le Guatemala pourrait également ne pas atteindre l'objectif fixé pour le bromure de méthyle dans son plan d'action;
  - Les données des programmes de pays révèlent également une situation possible de non-conformité aux mesures de réglementation de 2005 pour le tétrachlorure de carbone au Cap-Vert et au Paraguay;
  - Selon les données visées à l'article 7 et des programmes de pays, il y a 15 cas possibles de non-conformité aux mesures de réglementation de 2005.
- La partie III précise que 105 des 141 pays visés à l'article 5 devant fournir des données ont fourni les données demandées sur la mise en œuvre du programme de pays, et 82 les ont fournies en utilisant le nouveau mode de présentation.
  - Il reste 49 572 tonnes de PAO consommation restante de SAO à éliminer dans 105 pays visés à l'article 5 ayant rapporté des données en vertu des programmes de pays, ce qui représente 7 609 tonnes PAO, à raison de 4 011 tonnes PAO de bromure de méthyle et 3 431 tonnes PAO de CFC;

- En ce qui concerne la consommation visée à l'article 7 dans les 36 pays visés à l'article 5 n'ayant jamais rapporté de données en vertu du programme de pays, la consommation restante de SAO à éliminer avec l'assistance du Fonds est de 9 155 tonnes PAO;
- Il existe une consommation de HCFC de 281 286 tonnes (18 125 tonnes PAO) comprenant surtout du HCFC-22 (68 pour cent) et du HCFC-141b (28 pour cent).
- La partie III traite également de l'information communiquée par 73 pays au moyen du nouveau mode de présentation des données des programmes de pays :
  - Cinquante-six des 73 pays ayant rapporté des données ont fait état de progrès dans la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes;
  - Il y a 3 316 appareils de récupération et de recyclage en fonction dont 1 562 ayant été achetés grâce au financement du Fonds multilatéral;
  - Soixante-deux pour cent des pays possédant des appareils de récupération et de recyclage ont indiqué qu'ils fonctionnaient de façon satisfaisante ou très satisfaisante;
  - Une formation a été donnée à 37 351 techniciens en réfrigération;
  - Soixante-six pays ont rapporté posséder un programme de permis en vigueur et 79 pour cent ont précisé que le programme fonctionnait de façon satisfaisante ou très satisfaisante.

## **Introduction**

1. Ce document comprend trois parties :
  - a) La partie I a été préparée en réponse aux décisions 32/76 b) et 46/4, qui chargent le Secrétariat de préparer un compte rendu annuel sur l'état de la conformité dans les pays visés à l'article 5 assujettis aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal.
  - b) La partie II propose un compte rendu de l'état de la mise en œuvre des projets pour tous les pays visés à l'article 5 dont le dernier niveau de consommation rapporté dépasse l'objectif précisé dans les mesures de réglementation en vigueur et les pays qui risquent d'être en situation de non-conformité.
  - c) La partie III présente des données sur la mise en œuvre des programmes de pays, dont une analyse des données sur la consommation de SAO par secteur. Elle contient aussi une section sur les nouvelles mises en œuvre de programmes de pays qui traite des caractéristiques des programmes d'élimination des SAO et offre une évaluation qualitative de leur efficacité.
2. L'analyse effectuée et les conclusions qui s'y rapportent présentées dans le document sont indépendantes de l'état de la conformité déterminé par la Réunion des Parties, le seul organe habilité à évaluer cet état.
3. Les données transmises en vertu de l'article 7 ne sont utilisées que pour déterminer chaque année l'état de la conformité. L'analyse effectuée dans le présent document est fondée

sur un mélange de données transmises au Secrétariat du Fonds sur la mise en œuvre du programme de pays pour diverses périodes de conformité. Elle présume que l'élimination associée aux projets en cours sera réalisée. Par conséquent, ce document ne détermine pas la conformité en soi. Il évalue plutôt les perspectives d'un pays visé à l'article 5 à atteindre la conformité à une ou plusieurs mesures de réglementation du Protocole de Montréal.

## **PARTIE I : ANALYSE DE L'ÉTAT ET DES PERSPECTIVES DE CONFORMITÉ À PARTIR DES DERNIÈRES DONNÉES DISPONIBLES**

4. Cette section présente les résultats de l'analyse de la conformité aux mesures de réglementation jusqu'aux mesures de réglementation de 2005 pour les CFC, les halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone et le méthyle chloroforme.<sup>1</sup> L'analyse de l'état de la conformité suppose que les dernières données communiquées tiennent compte de l'élimination associée aux projets achevés approuvés par le Comité exécutif. En date de décembre 2005, 246 449 tonnes PAO, dont 38 806 tonnes PAO de production de CFC, 31 188 tonnes PAO de production de halons et 9 295 tonnes PAO de production de tétrachlorure de carbone, ont été éliminées dans le cadre de projets achevés évalués à quelque 1,36 milliard de dollars sur les 1,98 milliard de dollars approuvés. Une description détaillée de la méthode d'analyse utilisée est fournie dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18, présenté à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

5. Cent seize pays visés à l'article 5 ont communiqué des données pour l'année 2005 en vertu de l'article 7 (en date du 3 octobre 2006). Treize pays de plus ont rapporté au Secrétariat du Fonds seulement, des données sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de pays (décision 17/34). Les dernières données de consommation communiquées ont été utilisées pour les pays qui n'ont pas transmis de données pour 2005. Les données de 2004 ont donc été utilisées pour 15 pays. Il est présumé que les derniers niveaux de consommation de SAO n'ont pas augmenté. Cependant, il importe de noter que certains de ces 15 pays risquent de ne pas être en situation de conformité.

6. Les agences bilatérales et multilatérales ont communiqué, dans leurs rapports périodiques annuels proposés à la 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, des données sur l'état de la mise en œuvre, en date de la fin de 2005, de toutes les activités et projets approuvés par le Comité exécutif. Les données sur les approbations possibles en 2006 proviennent du Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour les années 2006-2008.

7. Le Secrétariat du Fonds continuera à préparer toutes les données comprises dans les versions antérieures de l'état et des perspectives de conformité. Ces données sont transmises sur demande. Elles ont été utilisées aux fins d'analyse par le Secrétariat. Le tableau 1 indique les catégories de données existantes pour les CFC.

---

<sup>1</sup> Aucun projet n'a été identifié pour éliminer les substances du groupe I de l'annexe B. Le Comité exécutif n'a pas examiné ni financé de projets pour éliminer ces substances visées par la réduction de 80 pour cent des données de référence à partir de 2003.

Tableau 1

**DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE**

Région	État	Quantité nécessaire pour respecter l'échéance	Réduction de 50 % des CFC	Quantité nécessaire pour respecter la réduction de 50 % des CFC	Réduction de 85 % des CFC	Quantité nécessaire pour respecter la réduction de 85 % des CFC	Élimination approuvée mais pas encore mise en œuvre (en date d'octobre 2005)	Date d'achèvement des projets approuvés	Élimination de SAO dans le plan d'activités final de 2005	Plan de gestion des frigorigènes approuvé	Plan de gestion des frigorigènes pour les pays à faible volume de consommation pour atteindre la réduction de 85 % de CFC

**SECTEUR DE LA PRODUCTION**

8. Aucune analyse n'a été effectuée pour le secteur de la production car le Comité exécutif a établi un processus particulier pour les projets du secteur de la production. Des accords de réductions ciblées ont été conclus avec les gouvernements de l'Argentine, de la Chine, de l'Inde, de la République démocratique populaire de Corée, du Mexique, de la Roumanie et du Venezuela parmi les huit pays visés à l'article 5 possédant des installations de production des CFC. Le Brésil a indiqué qu'il avait éliminé sa production de CFC par ses propres moyens. Quant à la production de halons, la Chine a conclu un accord à cet effet et l'Inde a reçu une subvention unique pour la fermeture de ses installations de production de halons.

9. Cinq pays (Brésil, Chine, Inde, République démocratique populaire de Corée et Roumanie) affichent des valeurs de référence pour la production de tétrachlorure de carbone. Le Comité exécutif a déjà approuvé des projets d'élimination complète de la production et de la consommation de tétrachlorure de carbone pour quatre pays (Chine, République démocratique populaire de Corée, Inde et Roumanie). Le plan d'activités du PNUD contient un projet pour le tétrachlorure de carbone utilisé comme solvant au Brésil.

10. Des projets d'élimination du bromure de méthyle ont été approuvés pour la Chine et la Roumanie, les deux seuls pays visés à l'article 5 possédant des installations de production de bromure de méthyle.

**SECTEUR DE LA CONSOMMATION**

11. Une étude détaillée de la mesure dans laquelle les pays semblent être en situation de non-conformité ou à risque de non-conformité est jointe à l'annexe I. Elle offre de l'information détaillée sur chaque pays, par substance. L'annexe I précise aussi si les pays ont reçu toute l'assistance à laquelle ils s'attendaient de la part du Comité exécutif. Cette section offre un sommaire des résultats de l'analyse détaillée.

## CFC

12. Le tableau 2 propose un sommaire de l'état des pays en ce qui a trait à la conformité aux mesures de réglementation des CFC. Les dernières données sur la consommation transmises révèlent que 142 pays semblent être en situation de conformité, mais 15 pays n'ont pas encore communiqué leurs données pour 2005. En plus de présenter le type de données communiquées et les données sur les pays qui semblent être en situation de conformité, les pays à risque ont été groupés en trois catégories pour les besoins du tableau 2 : les pays dont le dernier niveau de consommation dépasse le niveau de référence à l'échéance, les pays qui semblent être en situation de non-conformité ou qui risquent de ne pas respecter l'échéance de réduction de 2005 parce que le dernier niveau de consommation rapporté dépasse l'objectif de réduction de 50 pour cent de la valeur de référence et les pays qui risquent de ne pas respecter les futures mesures de réglementation parce que le dernier niveau de consommation communiqué dépasse l'objectif de réduction de 85 pour cent de la valeur de référence.

Tableau 2

### MESURES DE RÉGLEMENTATION DES CFC : SOMMAIRE DE LA CONFORMITÉ, DE LA NON-CONFORMITÉ ET DU RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

Données	Pays en conformité	Pays dont la dernière consommation dépasse le niveau de référence à l'échéance	Pays en situation de non-conformité ou qui risquent de ne pas atteindre l'objectif de réduction de 2005 parce que leur dernier niveau de consommation dépasse l'objectif de réduction de 50 pour cent de la valeur de référence	Pays à risque de ne pas respecter les futures mesures de réglementation car leur dernier niveau de consommation dépasse l'objectif de réduction de 85 pour cent de la valeur de référence
Dernier niveau de consommation	142 pays	Bosnie-Herzégovine (dépasse aussi l'objectif du plan d'action) et Paraguay	13 pays	106 pays (96 si l'on tient compte des plans d'action approuvés)
Données pour 2005 (article 7 ou programme de pays)	127 pays	Bosnie-Herzégovine (dépasse aussi l'objectif du plan d'action) et Paraguay	7 pays (Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Dominique, Érythrée, Kenya, Paraguay et Saint-Vincent-et-les-Grenadines)	93 pays (83 si l'on tient compte des plans d'action approuvés)

## Halons

13. Le tableau 3 présente l'état des pays en ce qui concerne la conformité aux mesures de réglementation des halons. Selon les dernières données communiquées sur la consommation, 142 pays semblent être en conformité. Soixante-quinze pays n'ont rapporté aucune consommation de halons de 1995 à 2005 et un pays n'a fourni ni données de référence ni les derniers niveaux de consommation. Cinquante-trois pays ont reçu de l'assistance pour des activités de banque de halons ou des accords d'élimination, y compris les pays qui participent à des banques de halons régionales. En plus de présenter le type de données communiquées et d'identifier les pays qui semblent être en conformité, les pays à risque de non-conformité ont été groupés en deux catégories pour les besoins du tableau 3 : les pays dont le dernier niveau de

consommation dépasse le niveau de référence à l'échéance et les pays qui semblent être en situation de non-conformité ou qui risquent de ne pas respecter la mesure de réglementation de 2005 parce que le dernier niveau de consommation qu'ils ont rapporté dépasse l'objectif de réduction de 50 pour cent.

Tableau 3

**MESURES DE RÉGLEMENTATION DES HALONS : SOMMAIRE DE LA CONFORMITÉ, DE LA NON-CONFORMITÉ ET DU RISQUE DE NON-CONFORMITÉ**

<b>Données</b>	<b>Pays en conformité</b>	<b>Pays dont le dernier niveau de consommation dépasse l'objectif de la valeur de référence pour les halons</b>	<b>Pays à risque de ne pas atteindre l'objectif de 50 pour cent de réduction de la valeur de référence pour les halons</b>
Dernière consommation	142 pays (67 pays sans valeur de référence de zéro et/ou consommation nulle)	2 pays : Libye (mais en conformité avec l'objectif du plan d'action approuvé) et Somalie (selon les données de 2004)	3 pays : Libye (mais en conformité avec l'objectif du plan d'action approuvé), Roumanie (selon les données de 2004, un projet à cet égard est présenté à la 50 <sup>e</sup> réunion) et Somalie (selon les données de 2004 en tenant compte des plans d'action)
Données de 2005 (article 7 ou programme de pays)	128 pays (63 pays sans valeur de référence de zéro et/ou consommation nulle)	Libye (mais en conformité à l'objectif du plan d'action)	Libye (mais en conformité à l'objectif du plan d'action)

**Bromure de méthyle**

14. Le tableau 4 présente un sommaire de la conformité des pays aux mesures de réglementation du bromure de méthyle (sauf les applications sanitaires et préalables à l'expédition). Cent vingt-neuf des 132 pays ayant ratifié l'Amendement de Copenhague ont rapporté des données de référence complètes. Parmi ces 129 pays, 48 ont rapporté une consommation de référence nulle et une dernière consommation nulle. Quatre-vingt-dix-sept pays visés à l'article 5 ont reçu l'assistance du Fonds multilatéral pour des activités et des projets sur le bromure de méthyle. En plus de présenter le type de données communiquées et d'identifier les pays qui semblent être en conformité, les pays à risque ont été groupés en deux catégories pour les besoins du tableau 4 : les pays dont le dernier niveau de consommation dépasse le niveau de référence à l'échéance et les pays qui semblent être en situation de non-conformité ou qui risquent de ne pas respecter la mesure de réglementation de 2005 parce que le dernier niveau de consommation qu'ils ont rapporté dépasse l'objectif de réduction de 20 pour cent.



Tableau 4

**MESURES DE RÉGLEMENTATION DU BROMURE DE MÉTHYLE : SOMMAIRE DE LA CONFORMITÉ, DE LA NON-CONFORMITÉ ET DES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ\***

<b>Données</b>	<b>Pays en conformité</b>	<b>Pays dont le dernier niveau de consommation dépasse la valeur de référence pour le bromure de méthyle</b>	<b>Pays à risque de ne pas atteindre la réduction de 20 pour cent de la valeur de référence du bromure de méthyle</b>
Dernier niveau de consommation	132 pays (79 pays sans valeur de référence de zéro et/ou consommation nulle)	7 pays : Équateur, Fidji, Guatemala, Honduras, Libye, Tunisie et Turkménistan, mais Fidji, Honduras et Libye sont en conformité aux plans d'action	8 pays : Équateur, Fidji, Guatemala, Honduras, Libye, Tunisie, Turkménistan et Ouganda (Sauf Fidji, Honduras, Libye et Ouganda si l'on tient compte des plans d'action)
Données pour 2005 (article 7 et programme de pays)	119 pays (72 pays sans valeur de référence de zéro et/ou consommation nulle)	7 pays : Équateur, Fidji, Guatemala, Honduras, Libye, Tunisie et Turkménistan, mais Fidji, Honduras et Libye sont en conformité aux plans d'action.	8 pays : Équateur, Fidji, Guatemala, Honduras, Libye, Tunisie, Turkménistan et Ouganda (Sauf Fidji, Honduras, Libye et Ouganda si l'on tient compte des plans d'action)

\* Ce tableau fait référence aux 145 pays visés à l'article 5.

### **Tétrachlorure de carbone**

15. Le tableau 5 présente un sommaire de la conformité des pays aux mesures de réglementation du tétrachlorure de carbone. Les données résumées ne comprennent pas la matière première et ne font pas la différence entre les fins auxquelles le tétrachlorure de carbone est utilisé, c'est-à-dire comme solvant ou comme agent de transformation. Parmi les 142 pays ayant rapporté des données de référence, 83 ont indiqué une valeur de référence nulle et une dernière consommation nulle. En plus de présenter le type de données communiquées et d'identifier les pays qui semblent être en conformité, les pays à risque indiqués dans le tableau 5 sont les pays qui semblent être en situation de non-conformité ou qui risquent de ne pas respecter la mesure de réglementation de 2005 parce que le dernier niveau de consommation qu'ils ont rapporté dépasse l'objectif de réduction de 85 pour cent.

Tableau 5

**MESURES DE RÉGLEMENTATION DU TÉTRACHLORURE DE CARBONE : SOMMAIRE DE LA CONFORMITÉ, DE LA NON-CONFORMITÉ ET DU RISQUE DE NON-CONFORMITÉ**

<b>Données</b>	<b>Pays en conformité</b>	<b>Pays qui pourraient être en situation de non-conformité ou à risque de non-conformité parce que le dernier niveau de consommation rapporté dépasse le niveau de réduction de 85 pour cent</b>
Dernière consommation	131 pays (48 pays sans valeur de référence de zéro et/ou	11 pays : (Bolivie, République démocratique du Congo, Iran, Macédoine, Maurice, Mexique, Pakistan, Paraguay, Roumanie,

Données	Pays en conformité	Pays qui pourraient être en situation de non-conformité ou à risque de non-conformité parce que le dernier niveau de consommation rapporté dépasse le niveau de réduction de 85 pour cent
	consommation nulle)	Tanzanie et Zimbabwe)
Données pour 2005 (article 7 ou programme de pays)	117 pays (47 pays sans valeur de référence de zéro et/ou consommation nulle)	10 pays : (Bolivie, République démocratique du Congo, Iran, Macédoine, Maurice, Mexique, Pakistan, Paraguay, Tanzanie et Zimbabwe)

### Méthyle chloroforme

16. Le tableau 6 présente un sommaire de la conformité des pays aux mesures de réglementation pour le méthyle chloroforme. Parmi les 141 pays ayant rapporté des valeurs de référence, 83 ont indiqué une valeur de référence et une dernière consommation nulles. En plus de présenter le type de données communiquées et d'identifier les pays qui semblent être en conformité, les pays à risque ont été groupés en deux catégories pour les besoins du tableau 6 : les pays dont le dernier niveau de consommation dépasse le niveau de référence à l'échéance et les pays qui semblent être en situation de non-conformité ou qui risquent de ne pas respecter la mesure de réglementation de 2005 parce que le dernier niveau de consommation qu'ils ont rapporté dépasse l'objectif de réduction de 30 pour cent.

Tableau 6

#### **MESURES DE RÉGLEMENTATION DU MÉTHYLE CHLOROFORME : SOMMAIRE DE LA CONFORMITÉ, DE LA NON-CONFORMITÉ ET DU RISQUE DE NON-CONFORMITÉ**

Données	Pays en conformité	Pays dont la dernière consommation de méthyle chloroforme dépasse la valeur de référence	Pays qui pourraient être en situation de non-conformité ou à risque de ne pas respecter l'objectif de réduction de 30 pour cent de la valeur de référence du méthyle chloroforme
Dernière consommation	139 pays (56 pays sans valeur de référence de zéro et/ou consommation nulle)	Tanzanie et Zimbabwe	Chili, République démocratique du Congo, Tanzanie et Zimbabwe
2005 Data (A-7 or CP)	124 pays (54 pays sans valeur de référence de zéro et/ou consommation nulle)	Tanzanie et Zimbabwe	Chili, République démocratique du Congo, Tanzanie et Zimbabwe

### **PARTIE II : ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DANS LES PAYS VISÉS PAR DES DÉCISIONS DES PARTIES SUR LA CONFORMITÉ ET À RISQUE DE NON-CONFORMITÉ**

17. Cette section porte sur les pays visés à l'article 5 assujettis aux décisions sur la conformité et les pays à risque d'être visés par des décisions sur la conformité.

18. La 36<sup>e</sup> réunion du Comité d'application, en 2006, s'est penchée sur 128 questions concernant 74 pays, y compris les questions proposées à l'étude de la 37<sup>e</sup> réunion. Les questions entourant les données de 2005 ont porté sur les réglementations (programmes de permis et de quotas et interdictions d'importer de l'équipement), la communication de données, la conformité aux mesures de réglementation par substance et le dépassement des niveaux permis en vertu des mesures de réglementation et/ou les plans d'action.

19. Les plans d'action ont été approuvés dans le but de faciliter le retour à la conformité des pays qui ont été en situation de non-conformité. Les plans d'action proposent souvent des objectifs de consommation différents de ceux proposés dans les mesures de réglementation pour les pays visés à l'article 5. Selon l'information fournie au Secrétariat de l'ozone, 58 activités ont atteint les objectifs du plan d'action, dont 32 actions qualifiées de résolues par le Secrétariat du Fonds à la 49<sup>e</sup> réunion. Trois pays ont renoué avec la conformité : Guinée-Bissau (CFC), Iran (méthyle chloroforme) et Sierra Leone (halons).

20. Les données de programme de pays indiquent également que cinq mesures prises dans les trois pays suivants pourraient avoir été menées à terme avec succès, mais ni les données exigées en vertu de l'article 7 ni les rapports sur les mesures de réglementation n'ont été présentés au Secrétariat de l'ozone.

<b>Pays</b>	<b>Décision</b>	<b>Point</b>	<b>Description</b>	<b>Apport du Fonds multilatéral</b>
Bosnie-Herzégovine	XVII/28	Élimination du méthyle chloroforme	Réduire la consommation de méthyle chloroforme à 1,3 tonne PAO	Les données du programme de pays révèlent une consommation de 0,68 tonne de méthyle chloroforme en 2005
Bosnie-Herzégovine	XV/30	Élimination du bromure de méthyle	Réduire le bromure de méthyle à 5,61 tonnes PAO	Les données de programme de pays révèlent une consommation de 0,77 tonne PAO de bromure de méthyle en 2005
Bosnie-Herzégovine	XV/30	Élimination des CFC	102,1 tonne PAO	Les données du programme de pays révèlent une consommation de 50,83 tonnes PAO de CFC en 2005
Cameroun	XV/32	Mesures de réglementation	Assurer le suivi du programme de permis d'importation et d'exportation de SAO existant, y compris les quotas imposés en 2003	Les données de programme de pays communiquées par la Partie indiquent que le programme de permis fonctionne très bien, qu'un système de quotas est en place, que les importateurs sont tenus de s'enregistrer et que 250 agents de douane ont été formés. Elles précisent également les quotas d'importation par substance.
Guatemala	XV/34	Élimination des CFC	Réduire la consommation de CFC à 85 tonnes PAO	Les données de programme de pays révèlent une consommation de 57,50 tonnes PAO de CFC en 2005.

21. Plusieurs pays ont été priés de remettre un rapport sur la mise sur pied d'un programme de permis ou une interdiction d'importer. Vingt-cinq pays ayant remis un rapport ont néanmoins indiqué que leur programme de permis ou leur interdiction n'était pas en vigueur ou n'était pas appliqué. Ces pays sont :

Afghanistan	République démocratique du Congo	Liberia	Somalie
Arménie	Érythrée	Jamahiriya arabe libyenne	Tanzanie
Bangladesh	États fédérés de Micronésie	Îles Marshall	Tonga
Barbade	Guyane	Nauru	Tuvalu
Botswana	Haïti	Niue	
Chili	Kenya	Palau	
Îles Cook	Kiribati	Îles Salomon	

22. De plus, le Guatemala a remis un rapport sur l'interdiction d'importer de l'équipement à base de SAO mais l'interdiction n'avait pas encore été adoptée et n'était pas appliquée. Deux autres pays, Cap-Vert et Mauritanie, ont rapporté que leur programme de permis ne fonctionnait pas très bien.

23. Trois mesures ont consisté à demander des explications à quelques pays et à demander au PNUD de fournir des renseignements sur son projet de méthyle chloroforme au Chili. La Chine a fourni des explications sur la consommation « autres CFC » rapportée (substances du groupe I de l'annexe B). La Turquie a fourni des explications sur sa consommation rapportée de BCM (substances du groupe III de l'annexe B). Le PNUD a aussi donné l'explication demandée, laquelle est habituellement fournie dans le contexte du rapport du Fonds au Comité d'application et du document en cours qui est aussi présenté au Comité d'application. Deux pays (Dominique et Kenya) ont présenté un plan d'action à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité d'application aux fins d'examen.

24. L'information ou les données fournies révèlent qu'il y a eu 14 cas de non-respect des exigences des plans d'action. Ces cas portent surtout sur les mesures de réglementation, comme indiqué ci-dessous. Deux cas portent sur le non-respect du niveau de consommation et un autre porte sur la communication des données.

<b>Pays</b>	<b>Décision de la Réunion des Parties</b>	<b>Point</b>	<b>Description</b>
Bolivie	XV/29	Mesures de réglementation	Surveiller l'interdiction d'importer de l'équipement à base de SAO mise en vigueur en 1997 pour le CFC-12 et étendue à d'autres SAO en 2003.
Bosnie-Herzégovine	XV/30 et XVII/28	Mesures de réglementation	Mettre sur pied un programme de permis d'importation et d'exportation de SAO comprenant des quotas.
Bosnie-Herzégovine	XV/30	Mesures de réglementation	Interdire l'importation d'équipement à base de SAO.
Cameroun	XV/32	Mesures de réglementation	Surveiller l'existence d'une interdiction d'importer de l'équipement à base de SAO, mise en vigueur en 1996.
Chili	XVII/29	Élimination du méthyle chloroforme	Maintenir la consommation de méthyle chloroforme à un niveau ne dépassant pas les 4,512 tonnes PAO.
Honduras	XVII/34	Mesures de	Surveiller l'interdiction d'importer de l'équipement

<b>Pays</b>	<b>Décision de la Réunion des Parties</b>	<b>Point</b>	<b>Description</b>
		réglementation	à base de SAO, en vigueur depuis mai 2003.
Honduras	XVII/34	Mesures de réglementation	Surveiller son programme de permis d'importation et d'exportation de SAO, y compris les quotas, en vigueur depuis mai 2003.
République islamique d'Iran	XVI/20	Élimination du tétrachlorure de carbone et du méthyle chloroforme	Aucun plan d'action n'a été proposé pour renouer avec la conformité pour le tétrachlorure de carbone et le méthyle chloroforme.
Jamahiriya arabe libyenne	XV/36	Mesures de réglementation	Surveiller l'interdiction d'importer de l'équipement à base de SAO.
Nigeria	XIV/30	Mesures de réglementation	Remettre régulièrement un rapport sur le fonctionnement du programme de permis d'importation et d'exportation des SAO exigé de toutes les Parties visées au paragraphe 4 de l'article 4 B du Protocole de Montréal.
Nigeria	XIV/30	Mesures de réglementation	Interdire l'importation d'équipement à base de SAO.
Pakistan	XVI/29	Mesures de réglementation	Surveiller son programme avancé de permis d'importation et d'exportation de SAO, y compris les quotas, en vigueur depuis 2004.
Papouasie-Nouvelle-Guinée	XV/40	Mesures de réglementation	Interdire l'importation d'équipement à base de SAO.
Samoa	XVII/23	Mesures de réglementation	Remettre un rapport sur la mise sur pied d'un programme de permis.
Serbie-Monténégro	XVII/22	Communication des données	Fournir les données attendues pour les substances des groupes I-III de l'annexe B et de l'annexe E

25. Les données du programme de pays révèlent que le Guatemala pourrait être en situation de non-conformité à l'objectif pour le bromure de méthyle établi dans le plan d'action approuvé à la décision XV/34 et la recommandation 36/19 qui a suivi. La Somalie n'a pas obtempéré à la demande de remise de plan d'action faite à la décision XIV/10.

#### Conformité selon les données du programme de pays

26. Les données des programmes de pays comprennent de l'information par secteur. Les pays qui utilisent le nouveau mode de présentation des données fournissent de l'information sur le fonctionnement du programme de permis et les quantités que représentent les quotas d'importation consentis, de même que sur l'existence d'un système de quotas et/ou l'obligation pour l'importateur de s'enregistrer. Le nombre d'agents de douane formés et le nombre d'agents de douane formés pour devenir des formateurs sont aussi précisés. Elles fournissent aussi de l'information sur les progrès réalisés dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes et le fonctionnement de l'équipement de récupération et de recyclage, les quantités de SAO récupérées et réutilisées, et le nombre de techniciens en réfrigération formés (y compris pour devenir formateurs) et accrédités. Le nouveau mode de présentation des rapports précise également le nombre d'utilisateurs finaux dont l'équipement à base de SAO a été adapté et offre des prévisions concernant la conformité du pays aux futures mesures de réglementation.

27. Le tableau 7 identifie les pays qui semblent avoir dépassé les mesures de réglementation ou un niveau de consommation établi dans un plan d'action convenu par les Parties pour l'année 2005. Le tableau précise également la source des données, à savoir des données communiquées en vertu de l'article 7 (A7) ou provenant d'un programme de pays (PP).

Tableau 7

**PAYS DONT LES DONNÉES SUR LA CONSOMMATION POUR 2005 DÉPASSENT  
LES OBJECTIFS DES MESURES DE RÉGLEMENTATION OU DES PLANS  
D'ACTION**

<b>CFC</b>						
<b>Pays</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Réduction de 50 % des CFC</b>	<b>Dernière consommation</b>	<b>Objectif du plan d'action pour 2005</b>	<b>Année de la dernière consommation</b>	<b>Source</b>
Bosnie-Herzégovine	24,17	12,08	50,83	102,10	2005	PP
Cap-Vert	2,26	1,13	1,72	S.o.	2005	PP
Dominique	1,48	0,74	1,39	S.o.	2005	A7
Érythrée	41,15	20,57	30,22	S.o.	2005	A7
Kenya	239,46	119,73	162,21	S.o.	2005	A7
Paraguay	210,56	105,28	250,75	S.o.	2005	PP
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,77	0,88	1,03	1,39	2005	A7
<b>HALONS</b>						
<b>Pays</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Réduction de 50 % des halons</b>	<b>Dernière consommation</b>	<b>Objectif du plan d'action pour 2005</b>	<b>Année de la dernière consommation</b>	<b>Source</b>
Libye	633,07	316,53	714,50	714,50	2005	A7
<b>BROMURE DE MÉTHYLE</b>						
<b>Pays</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Réduction de 20 % du bromure de méthyle</b>	<b>Dernière consommation</b>	<b>Objectif du plan d'action pour 2005</b>	<b>Année de la dernière consommation</b>	<b>Source</b>
Équateur	66,23	52,98	153,00	S.o.	2005	A7
Fidji	0,67	0,54	0,85	1,50	2005	A7
Guatemala	400,70	320,56	522,79	360,00	2005	PP
Honduras	259,43	207,54	315,60	327,60	2005	A7
Libye	94,05	75,24	96,00	96,00	2005	A7
Tunisie	8,25	6,60	9,90	S.o.	2005	A7
Turkménistan	0,00	0,00	5,64	S.o.	2005	A7
Ouganda	6,30	5,04	6,00	6,00	2005	A7

<b>TÉTRACHLORURE DE CARBONE (suite)</b>						
<b>Pays</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Réduction de 85 % du tétrachlorure de carbone</b>	<b>Dernière consommation</b>	<b>Objectif du plan d'action pour 2005</b>	<b>Année de la dernière consommation</b>	<b>Source</b>
Bolivie	0,30	0,05	0,11	S.o.	2005	A7
République démocratique du Congo	15,25	2,29	16,50	S.o.	2005	A7
Iran	77,00	11,55	13,64	S.o.	2005	A7
Macédoine	0,07	0,01	0,01	S.o.	2005	A7
Maurice	0,01	0,00	0,03	S.o.	2005	A7
Mexique	0,00	0,00	89,54	S.o.	2005	A7
Pakistan	412,87	61,93	148,50	S.o.	2005	A7
Paraguay	0,60	0,09	6,84	S.o.	2005	PP
Tanzanie	0,12	0,02	4,79	S.o.	2005	A7
Zimbabwe	11,58	1,74	3,49	S.o.	2005	A7
<b>MÉTHYLE CHLOROFORME</b>						
<b>Pays</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Réduction de 30 % du méthyle chloroforme</b>	<b>Dernière consommation</b>	<b>Objectif du plan d'action pour 2005</b>	<b>Année der la dernière consommation</b>	<b>Source</b>
Chili	6,45	4,51	5,23	4,51	2005	A7
République démocratique du Congo	4,76	3,33	4,00	S.o.	2005	A7
Tanzanie	0,00	0,00	0,99	S.o.	2005	A7
Zimbabwe	0,003	0,002	0,04	S.o.	2005	A7

28. Comme l'indique le tableau 7, plusieurs pays qui semblent être en situation de non-conformité aux mesures de réglementation sont en conformité au plan d'action approuvé par la Réunion des Parties dans le but de les faire renouer avec la conformité. Les données du programme de pays révèlent que la Bosnie-Herzégovine est en conformité à l'objectif du plan d'action pour les CFC. Saint-Vincent-et-les-Grenadines est en conformité avec l'objectif du plan d'action. La Libye est aussi en conformité avec l'objectif du plan d'action pour les halons. Fidji, le Honduras, la Libye et l'Ouganda sont en conformité aux objectifs des plans d'action alors que le Guatemala n'est pas en conformité à l'objectif du plan d'action pour le bromure de méthyle. Le Chili n'est pas en conformité aux objectifs du plan d'action pour le méthyle chloroforme.

#### Données de 2005

29. Les données de 2005 révèlent que plusieurs pays pourraient être en situation de non-conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal pour les pays visés à l'article 5. La consommation de CFC en 2005 dépasse les 50 pour cent de la valeur de référence dans quatre pays, dont l'Érythrée et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, selon les données fournies en vertu de l'article 7, et le Cap-Vert et le Paraguay selon les données du programme de pays. Huit pays ont dépassé la mesure de réglementation pour le tétrachlorure de carbone : Bolivie, République démocratique du Congo, Macédoine, Maurice, Mexique, Pakistan, Tanzanie et Zimbabwe. Trois pays ont dépassé la mesures de réglementation pour le méthyle chloroforme : République démocratique du Congo, Tanzanie et Zimbabwe.

### Information contenue à l'annexe II

30. L'annexe II fournit de l'information sur les pays visés par les décisions des Parties sur la conformité qui n'ont pas respecté les mesures demandées dans les décisions ou semblent être en situation de non-conformité. L'annexe II est organisée par pays, par décision des Parties, par recommandation des 35<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> réunions du Comité d'application et par questions connexes.

31. L'annexe II propose aussi une colonne intitulée « Observations du Fonds multilatéral » qui fournit de l'information extraite des rapports de programmes de pays remis par les Bureaux nationaux de l'ozone; les commentaires des agences d'exécution multilatérales et bilatérales et des données provenant des derniers rapports périodiques sur la question.

### **PARTIE III : DONNÉES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE PAYS**

32. La partie III comprend des données sur la mise en œuvre des programmes de pays. Les données sur les programmes de pays doivent être communiquées au Secrétariat du Fonds avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Elles comprennent des données sur la consommation de SAO par secteur, ainsi que de l'information supplémentaire qui peut être utilisée pour évaluer les perspectives de conformité à partir des caractéristiques du programme d'élimination des SAO d'un pays contenues dans la nouvelle base de données des programmes de pays, en vertu de la décision 46/39.

### **DONNÉES SUR LA CONSOMMATION DE SAO PAR SECTEUR**

33. Les données sur la consommation de SAO par secteur sont remises chaque année au Secrétariat du Fonds par les pays visés à l'article 5 en vertu des décisions des 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup>, 29<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif. Le Secrétariat avait reçu des rapports sur la mise en œuvre du programme de pays pour l'année 2005 de 105 des 140 pays assujettis à cette obligation de produire un rapport, en date du 3 octobre 2006.

34. Le Secrétariat a compilé ces données conformément au mode de présentation exigé et y a joint des données de rapports de programmes de pays antérieurs pour les pays qui n'ont pas communiqué de données pour l'année 2005. Ainsi, 14 rapports de 2004, 7 rapports de 2003, deux rapports de 2002 et un rapport de 2001 sont inclus.

35. La base de données sur les programmes de pays est fournie sur le site Web du Secrétariat ([www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org)), dans le programme de chiffrier Microsoft Excel 2002.

36. Bien que les données sur la consommation consignées proviennent de rapports de différentes années et qu'elles pourraient ne pas correspondre aux données transmises en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, les données offrent l'évaluation sectorielle la plus récente par pays, de même que pour toute la planète. Ces données devraient aider les pays visés à l'article 5 concernés et le Comité exécutif à évaluer ce qu'il reste à éliminer dans les différents secteurs.



37. Le tableau 8 présente la consommation totale restante de SAO à éliminer par secteur, en tenant compte des projets approuvés mais pas encore mis en œuvre. Il propose également l'élimination totale de la consommation dans le cadre de projets approuvés mais pas encore menés à terme et le pourcentage (par secteur) du reste à éliminer.

Tableau 8

**CONSOMMATION TOTALE RESTANTE DE SAO PAR SECTEUR**

Secteur	Dernière consommation totale	Pourcentage de la dernière consommation totale	Élimination totale approuvée mais non mise en œuvre	Quantité restante à éliminer	Pourcentage du reste par rapport à la dernière consommation totale
Aérosols	1 257,75	2,54 %	427,00	830,75	66,05 %
Mousses	8 871,24	17,90 %	1 414,40	7 456,84	84,06 %
Fumigènes	5 318,09	10,73 %	2 520,37	2 797,72	52,61 %
Halons	5 757,43	11,61 %	9 707,10	-3 949,67	S.o.
Utilisations en laboratoire	620,20	1,25 %	0,00	620,20	100,00 %
Inhalateurs à doseur	939,69	1,90 %	0,00	939,69	100,00 %
Agent de transformation	1 432,62	2,89 %	231,90	1 200,72	83,81 %
Réfrigération	22 486,40	45,36 %	3 831,55	18 654,85	82,96 %
Solvants	2 750,77	5,55 %	205,75	2 545,02	92,52 %
Stérilisants	0,00	0,00 %	9,70	-9,70	S.o.
Tabac	138,20	0,28 %	150,00	-11,80	S.o.
<b>Total</b>	<b>49 572,39</b>	<b>100,00 %</b>	<b>18 497,77</b>	<b>31 074,62</b>	<b>62,69 %</b>

38. L'élimination totale approuvée mais non mise en œuvre précisée dans le tableau 8 ne comprend pas l'élimination approuvée en principe pour les accords pluriannuels ni l'élimination qui devrait découler de la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes et des banques de halons. En plus de l'élimination déjà financée, le Comité exécutif a approuvé, en principe, des projets d'élimination sectoriels et nationaux pour lesquels les tranches annuelles sont décaissées lors de la réalisation des éliminations établies.

39. L'élimination associée aux futures tranches annuelles représente une part importante de la consommation restante mise de l'avant dans le tableau 8. En outre, les plans de gestion des frigorigènes dans les pays à faible volume de consommation représentent 85 pour cent de la consommation de référence dans ces pays, mais les données des projets approuvés mais non mis en œuvre ne représentent pas toute cette quantité. De plus, l'élimination approuvée mais non mise en œuvre indiquée dans le tableau 8 ne comprend pas la consommation de halons dans des pays qui ont déjà fait l'objet d'un projet de banque de halons. Le tableau 9 présente donc la consommation restante, par substance, qui ne fait encore l'objet d'aucune mesure du Comité

exécutif, après avoir tenu compte des accords pluriannuels, des plans de gestion des frigorigènes pour les pays à faible volume de consommation et des banques de halons.

Tableau 9

**CONSOMMATION TOTALE RESTANTE DE SAO PAR SUBSTANCE SELON LES  
DONNÉES DES PROGRAMMES DE PAYS**

**(APRÈS AVOIR TENU COMPTE DE L'ÉLIMINATION PRÉVUE DANS LES PLANS  
DE GESTION DES FRIGORIGÈNES POUR LES PAYS À FAIBLE VOLUME DE  
CONSOMMATION, LES BANQUES DE HALONS, LES PROJETS D'ÉLIMINATION  
COMPLÈTE ET LES ACCORDS PLURIANNUELS APPROUVÉS EN PRINCIPE)**

Produit chimique	Consommation restante de SAO (tonnes PAO)
CFC	3 431,07
Tétrachlorure de carbone	129,9
Halons	18,48
Bromure de méthyle	4 010,88
Méthyle chloroforme	18,99
<b>Total</b>	<b>7 609,32</b>

40. Il importe de rappeler que l'évaluation effectuée à la 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a révélé que selon les dernières données des programmes de pays, il restait 10 495,01 tonnes PAO à éliminer ne faisant l'objet d'aucune mesure, en tenant compte des projets approuvés mais non mis en œuvre. La réduction de 2 885,69 tonnes PAO dans la consommation est attribuable aux approbations consenties par la 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et aux données à jour sur la consommation reçues depuis l'émission du document aux fins d'examen à la 49<sup>e</sup> réunion. Ces données proviennent des 105 pays visés à l'article 5 qui ont rapporté des données sur les programmes de pays. Cependant, les 36 pays qui n'ont pas communiqué ces données pourraient quand même demander l'assistance du Fonds.

41. En se fondant sur les données communiquées en vertu de l'article 7 pour ces pays, la quantité totale de SAO restante, en tenant compte de l'élimination associée aux plans de gestion des frigorigènes pour les pays à faible volume de consommation, les banques de halons, les projets d'élimination complète et les accords pluriannuels approuvés en principe, est de 9 155,72 tonnes PAO, comme indiqué dans le tableau 10.

Tableau 10

**CONSOMMATION TOTALE RESTANTE DE SAO PAR SUBSTANCE FONDÉE SUR  
LES DONNÉES DES PROGRAMMES DE PAYS ET LES DONNÉES  
COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7**

**APRÈS AVOIR TENU COMPTE DE L'ÉLIMINATION PRÉVUE DANS LES PLANS  
DE GESTION DES FRIGORIGÈNES POUR LES PAYS À FAIBLE VOLUME DE  
CONSOMMATION, LES BANQUES DE HALONS, LES PROJETS D'ÉLIMINATION  
COMPLÈTE ET LES ACCORDS PLURIANNUELS APPROUVÉS EN PRINCIPE)**

<b>Produit chimique</b>	<b>Consommation totale restante de SAO (tonnes PAO)</b>
CFC	4 716,69
Tétrachlorure de carbone	159,77
Halons	239,46
Bromure de méthyle	4 019,82
Méthyle chloroforme	19,98
<b>Total</b>	<b>9 155,72</b>

**Données sur les HCFC**

42. Le tableau 11 présente les niveaux de consommation des HCFC, selon les dernières données communiquées. Il indique que la consommation de HCFC est de 281 826 tonnes (18 125 tonnes PAO), constituée en grande partie de HCFC-22 (68,3 pour cent de la quantité totale) et de HCFC-141b (28,4 pour cent de la quantité totale).

Tableau 11

**QUANTITÉ DE LA DERNIÈRE CONSOMMATION DE HCFC PAR PRODUIT  
CHIMIQUE**

<b>Produit chimique</b>	<b>Tonnes</b>	<b>Tonnes PAO</b>	<b>Pourcentage du total</b>
HCFC-123	819,31	16,39	0,1 %
HCFC-124	473,74	18,95	0,1 %
HCFC-141	78,91	5,52	0,0 %
HCFC-141b	46 741,00	5 141,51	28,4 %
HCFC-142	243,91	17,07	0,1 %
HCFC-142b	8 003,32	520,22	2,9 %
HCFC-21	28,86	1,15	0,0 %
HCFC-22	225 108,49	12 380,97	68,3 %
HCFC-225	328,93	23,02	0,1 %
<b>Total</b>	<b>281 826,46</b>	<b>18 124,84</b>	<b>100,0 %</b>

## **PERSPECTIVES DE CONFORMITÉ SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES PLANS NATIONAUX D'ÉLIMINATION**

43. Le nouveau mode de présentation des rapports sur les programmes de pays adopté à la décision 46/39 permet aux bureaux nationaux de l'ozone d'évaluer les perspectives de conformité, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Quarante-deux des 105 pays ayant communiqué des données pour 2005 ont utilisé le nouveau mode de présentation des données sur les programmes de pays. Trois pays ayant utilisé le nouveau mode de présentation du rapport n'ont pas fourni les nouvelles données demandées dans le nouveau mode de présentation. En raison de la quantité restreinte de données et du caractère incomplet de ces données, ces statistiques générales pourraient ne pas offrir une représentation fidèle de la situation de tous les pays visés à l'article 5.

### **Caractère complet des données**

44. Il s'agit de la première année d'utilisation du nouveau mode de présentation et l'analyse révèle des contradictions dans les données. Les données qui semblaient contradictoires n'ont pas été utilisées dans le sommaire présenté dans cette section. Dans certains cas, il semblait y avoir de la confusion quant au moment où il fallait communiquer des données cumulatives (p. ex., dans le cas des personnes formées), des données annuelles (p. ex., les quotas d'importation et d'exportation), le nombre de quotas émis ou la quantité des quotas en tonnes.

45. En outre, la plupart des données communiquées selon le nouveau mode de présentation étaient incomplètes dans les trois sections principales : qualitatives, quantitatives et liées aux réglementations. Quatre pays seulement (Bolivie, Guyane, Inde et Kirghizistan) ont fourni toute l'information demandée dans les trois sections. Quinze des 82 pays ont fourni des données complètes dans la section quantitative et 40 des 82 pays ont fourni des données complètes dans la section sur la réglementation. Seize pays seulement ont fourni de l'information dans la section qualitative qui évalue, à titre d'exemple, l'efficacité des différentes mesures, tandis que 30 pays ont fourni des données complètes dans la section qualitative, à l'exception de l'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution. Le Comité exécutif a déjà demandé au PNUE d'offrir de l'assistance, par l'entremise de son Programme d'aide à la conformité, afin d'inclure des points à l'ordre du jour sur la façon de remplir le nouveau formulaire aux réunions régionales qui auront lieu d'ici mai 2007 (décision 49/5 d)).

### **Sommaire des données et de l'information fournie dans le nouveau mode de présentation**

46. Cinquante-six des 73 pays ayant remis un rapport et possédant un plan de gestion des frigorigènes ont fait état de progrès dans la mise en œuvre de leur plan de gestion des frigorigènes.

47. Il y a 3 316 appareils de récupération et de recyclage en fonction, dont 1 562 appareils achetés avec l'assistance du Fonds multilatéral dans les pays qui ont rapporté des données. Par ailleurs, 38,6 pour cent des 57 pays qui disent posséder des appareils de récupération et de recyclage ont indiqué que les systèmes ne fonctionnaient pas tellement bien; 45,6 pour cent ont indiqué que les systèmes fonctionnaient de façon satisfaisante et 15,8 pour cent ont indiqué que

les appareils fonctionnent très bien. Au total, 9 133 tonnes PAO de CFC-12 ont été récupérées, dont 9 094 tonnes PAO qui ont été réutilisées. De cette quantité, 7 545 tonnes PAO proviennent du Kirghizistan. Deux cent vingt tonnes PAO de CFC-11 ont été récupérées, et 141 tonnes PAO ont été réutilisées.

48. Une formation a été donnée à 37 351 techniciens en réfrigération; 29 827 ont été accrédités et 1 869 formateurs de techniciens de réfrigération ont été formés. Il est difficile de déterminer lesquelles de ces données sont des données annuelles ou des données cumulatives, comme indiqué précédemment.

49. Parmi les 66 pays qui ont rapporté l'existence de programmes de permis en fonction, 21,2 pour cent ont précisé que ces programmes ne fonctionnaient pas très bien, 25,8 pour cent ont indiqué que les programmes fonctionnaient de façon satisfaisante et 53 pour cent ont indiqué que les programmes fonctionnaient très bien. Cinquante-quatre (66 pour cent) des 82 pays ayant utilisé le nouveau mode de présentation ont fait état de l'existence d'un système de quotas en vigueur. Soixante-sept (82 pour cent) des 82 pays ayant remis un rapport ont indiqué que les importateurs n'étaient pas tenus de s'enregistrer.

50. Des quotas ont été émis pour une quantité totale de 60 751 tonnes en importations en 2005 et 299 951 tonnes en exportations. Certaines de ces données pourraient représenter des données cumulatives au lieu de données annuelles. Au total, 8 451 agents de douane ont été formés, mais encore une fois, il n'est pas clairement établi si ces données sont des données cumulatives ou annuelles. Le nouveau mode de présentation des données sur les programmes de pays fournit également de l'information sur les coûts des SAO et du HFC-134a utilisé comme substance de remplacement, comme indiqué dans le tableau 12.

Tableau 12

## COÛT MOYEN ET SUBSTANCES DE REMPLACEMENT DES SAO

SAO	Prix moyen/kilo-gramme (\$US/kg)	Échelle (\$US/kg)	Données exclues du calcul de la moyenne (\$US/kg)
CFC-11	7,09 \$	De 0,42 \$ (Équateur) à 18 \$ (Mexique)	110 \$ au Nicaragua et entrées de 0 \$
CFC-12	8,98 \$	De 1,75 \$ (Haïti) à 23,50 \$ (Zimbabwe)	320 \$ aux Philippines, 310 \$ au Nicaragua, 272,73 \$ en Jamaïque, 100 \$ en Éthiopie, 68 \$ en Turquie, 38 \$ à Cap-Vert; et les entrées de 0 \$
CFC-113	9,02 \$	De 3,50 \$ (Inde) à 15,90 \$ (Bolivie)	350 \$ en Croatie, 329,12 \$ en Équateur, 100 \$ en Bosnie-Herzégovine et les entrées de 0 \$
CFC-114	9,98 \$	De 9,24 \$ (Brésil) à 11 \$ (Malaisie)	Entrées de 0 \$
CFC-115	10,94 \$	De 6,50 \$ (Bahreïn) à 14,50 (Dominique)	Entrées de 0 \$
Halon 1211	N/p		
Halon 1301	N/p		
Bromure de méthyle	N/p		
Tétrachlorure de carbone	N/p		
HCFC-141b	N/p		
HCFC-22	5,41 \$	De 0,24 \$ (El Salvador) à 16 \$ (Dominique)	130 \$ aux Philippines, 60,30 \$ en Jamaïque, 48 \$ en Turquie et les entrées de 0 \$
HFC-134a	12,21 \$	De 0,24 \$ (El Salvador) à 25,74 (Zimbabwe)	42,40 \$ au Madagascar, 106 \$ en Turquie, 196,18 \$ en Jamaïque, 465 \$ aux Philippines, 275 \$ au Nicaragua, 196,18 \$ en Jamaïque, 106 \$ en Turquie, 42,40 \$ au Madagascar et les entrées de 0 \$
R-502	14,20 \$	De 5 \$ (Indonésie) à 31,55 \$ (Îles Salomon)	40 \$ au Madagascar et les entrées à 0 \$

51. Se fondant sur les moyennes mondiales recueillies dans les données des 82 pays visés à l'article 5, le prix moyen des substances de remplacement telles que le HFC-134a et le R-502 est plus élevé que le prix du CFC-11 et de CFC-12. Cependant, le HCFC-22 coûte beaucoup moins cher.

## RECOMMANDATIONS

52. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur l'état/perspective des pays visés à l'article 5 à se conformer aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole

de Montréal contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/6.

- b) Demander aux agences d'exécution et bilatérales d'inclure les activités d'élimination pour la consommation admissible, s'il y a lieu, dans leurs plans d'activités de 2007-2009 pour les pays suivants :
  - i) Tétrachlorure de carbone : Bolivie, Macédoine, Maurice et Tanzanie.
  - ii) Méthyle chloroforme : Tanzanie et Zimbabwe.
- c) Demander aux pays visés à l'article 5 de remettre des données complètes sur les programmes de pays en utilisant le nouveau mode de présentation.

- - - -